



COMMUNE D'ICOGNE
Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09
www.icogne.ch

COMMUNE D'ICOGNE

Mise à l'enquête publique d'un projet d'améliorations structurelles

Requérant	Kamerzin Lionel , Batterie des Vernasses 146, 1977 Icogne
Auteur du projet	Inter-Espace SA, 2740 Moutier
Objet du projet	Construction d'une chèvrière avec local de fabrication
No plan / No parcelle	plan N°6, parcelles N°620, propriété de Kamerzin Lionel et Demortain Lisa et N° 621, propriété de Kamerzin Lionel et Commune d'Icogne (mutation en cours)
Au lieu-dit	Le Petout Ehang
Coordonnées	2'599'978 / 1'127'139
Zone du plan d'affectation	zone agricole.

En application de l'article 17 de l'ordonnance du 20 juin 2007 sur l'agriculture et le développement rural (Ocagr), l'office des améliorations-structurelles, d'entente avec le service de l'agriculture, soumet à l'enquête publique le projet de construction des travaux mentionnés ci-dessus. Cette mise à l'enquête publique est conduite de pair-avec la procédure visant à l'octroi d'une autorisation de construire au sens des dispositions de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe communal de la commune d'Icogne, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée et en deux exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Sion, dans les 30 jours-dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions de la confédération, la légitimation à formuler opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr).

Icogne le 24 mai 2019

L'Administration communale

